



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 48076

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la très forte crise d'identité ressentie par les métiers d'aide à domicile et des travailleuses familiales. Le secteur de l'aide à domicile représente un domaine d'activité sensible dans notre société. Les populations dont s'occupent les aides à domicile et les travailleuses familiales subissent une évolution importante depuis plusieurs années : un âge de plus en plus élevé pour les personnes âgées, des familles de plus en plus précarisées, avec une proportion importante de familles monoparentales, subissant souvent le chômage... Alors que le besoin de professionnelles qualifiées se fait sentir et qu'elles ont su évoluer en fonction des besoins (formation CAFAD), les travailleuses familiales et les aides à domicile voient leur situation se dégrader, voire remise en question. Les temps partiels sont imposés, les salaires ne sont pas mensualisés, l'article 16 sur la durée du travail et l'article 29 sur les frais professionnels ont été supprimés, les caisses cessent ou réduisent les prises en charge des dossiers des personnes âgées ou malades... Autant de mesures, qui, au nom d'impératifs économiques, obligent les salariées à recourir à de multiples employeurs, ce qui rend d'autant plus floue l'identité professionnelle et plus inquiétante leur situation. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour améliorer les conditions de travail des aides à domicile et des travailleuses familiales.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48076

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 653